

Keumaye IGNEGONGBA

FÉCONDITÉ ET ETHNIE EN MAURITANIE

Préface de Yves CHARBIT



CERPAA • CERPOD



39.

1801781

Katimaye IGNEGON

FÉCONDITÉ ET ETHNIE EN MAURITANIE

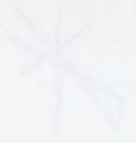
A Madeleine MALLOUMA

Publié de YVES CHEKHOV

Centre d'Etudes et de Recherche sur les Populations pour le Développement
Centre National de Recherches sur les Populations Africaines et Asiatiques

3533

1891
1891



AMERICAN



Keumaye IGNEGONGBA

FÉCONDITÉ ET ETHNIE EN MAURITANIE

Préface de Yves CHARBIT

Centre d'Études et de Recherche sur la Population pour le Développement
Centre d'Études et de Recherches sur les Populations Africaines et Asiatiques

8° 03m
3533

Cet ouvrage est tiré de la thèse de Doctorat de démographie soutenue en Sorbonne par l'auteur en novembre 1990 et intitulée : "Dimension ethnique de la fécondité et de ses déterminants en Mauritanie".

Il a été réalisé grâce à un financement du Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD), à partir d'une subvention de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), dans le cadre du Projet de promotion des politiques de population au Sahel (PPPD-Subvention N° 625.0978).

L'édition scientifique et la réalisation technique du livre ont été assurées par le Centre d'études et de recherches sur les populations africaines et asiatiques (CERPAA, Université René Descartes-Paris V), avec le concours de l'Institut national d'études démographiques (INED, Paris).

Pour toute commande, s'adresser au CERPOD ou au CERPAA :

Monsieur le Directeur du CERPOD
B.P. 1530
Bamako
MALI
Fax : (223) 22 78 31

Monsieur le Directeur du CERPAA
UFR de Sciences Sociales
Université René Descartes-Paris V
12 rue Cujas
75005 Paris
FRANCE
Fax : (331) 43 27 72 40 (A l'attention de M. CHARBIT)

Réalisation technique : Françoise Moreau

Imprimé par JOUVE
Dépôt légal octobre 1992

ISBN 2-9507117-0-7



TABLE DES MATIERES

PREFACE	1
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : CONTEXTES GEO-DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ETHNIQUE	
Les principaux traits géographiques de la Mauritanie	16
L'évolution de la population mauritanienne	18
La répartition régionale et les densités de population	22
Le degré d'urbanisation	24
La structure par âge et par sexe de la population	26
La natalité	29
La mortalité	32
Les migrations	37
Le poids numérique des ethnies	39
La répartition régionale des ethnies	40
Le degré d'alphabétisation des ethnies	43
L'organisation socio-économique des Maures	45
Les profils sociologiques des Négro-africains	49
a) Les Toucouleurs et Peulhs	50
b) Les Soninkés	52
c) Les Wolofs et les Bambaras	54
Conclusion	55



CHAPITRE 2 : LA FECONDITE EN MAURITANIE

Les principales sources sur la fécondité	58
a) L'enquête de la Mission Socio-Économique du Sénégal (MISOES) en 1957	58
b) Le recensement des centres urbains en 1961-62	59
c) L'enquête démographique en 1964-65	60
d) Le recensement général de la population en 1976-77	61
e) L'enquête nationale mauritanienne sur la fécondité (ENMF) en 1981	62
f) Autres sources	64
La qualité des données relatives à la fécondité	65
a) Le recensement des centres urbains	66
b) L'enquête démographique	66
c) Le recensement général de la population	67
d) L'ENMF	69
La stérilité des femmes	79
La fécondité cumulée	81
La structure de la fécondité	82
Les variations différentielles de la fécondité	84
a) Le mode de vie	84
d) Le niveau d'instruction	90
e) L'activité économique	91
f) La profession du mari	92
Conclusion	94

CHAPITRE 3 : LES DETERMINANTS DU MILIEU DE LA FECONDITE

La religion	96
a) La procréation	96
b) La nuptialité	97
c) L'allaitement	98
d) L'abstinence sexuelle post-partum	99
e) La contraception	99
Le sexe de l'enfant	100
La résidence	103
L'instruction et l'alphabétisation	110

L'activité professionnelle	120
Conclusion	129

CHAPITRE 4 : LA NUPTIALITE

Le premier mariage	134
L'âge au premier mariage et la fécondité	142
L'instabilité des unions.....	144
Le type de mariage.....	154
Conclusion.....	167

CHAPITRE 5 : LES DETERMINANTS INTERMEDIAIRES AUTRES QUE LA NUPTIALITE

La stérilité primaire	169
L'allaitement	171
a) L'allaitement à partir des données recueillies.....	172
b) L'allaitement à partir des données ajustées	179
L'aménorrhée post-partum.....	182
La contraception.....	185
La mortalité intra-utérine	187
Conclusion.....	190

CHAPITRE 6 : LE CYCLE DE LA VIE FECONDE

Le début de la vie féconde	191
La constitution de la descendance.....	197
La fin de la vie féconde.....	201
Conclusion.....	202

CONCLUSION GENERALE	203
----------------------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE	205
----------------------------	-----

CHAPITRE 4 : LA NUPITALITÉ

85 L'activité professionnelle 85
85 Conclusion 85

CHAPITRE 5 : LES DÉTERMINANTS DE LA NUPITALITÉ

86 La première naissance 86
86 L'âge au mariage 86
86 L'instabilité des unions 86
86 Le type de mariage 86
86 Conclusion 86

CHAPITRE 6 : LES DÉTERMINANTS DES INTERMÉDIAIRES AUTRES QUE LA NUPITALITÉ

87 L'activité primaire 87
87 L'allaitement 87
87 a) L'allaitement à partir des données recueillies 87
87 b) L'allaitement à partir des données électorales 87
87 L'aménorrhée post-partum 87
87 La contraception 87
87 La mortalité intra-utérine 87
87 Conclusion 87

CHAPITRE 7 : LE CYCLE DE LA VIE RÉPONDRE

88 Le début de la vie féconde 88
88 La constitution de la descendance 88
88 La fin de la vie féconde 88
88 Conclusion 88

CONCLUSION GÉNÉRALE

89

BIBLIOGRAPHIE

90

PRÉFACE

La Mauritanie est un pays dont l'originalité fascine. Située à la charnière des Afrique sud et nord sahariennes, elle présente une structure sociale duelle. Les Maures d'une part, les Négro-africains de l'autre, constituent deux grands groupes ethniques aux destins liés, parfois de manière dramatique, comme l'ont malheureusement montré les événements de 1989.

Si le démographe tente de se pencher sereinement sur cette société, il y trouve matière à réflexion sur une question qui intéresse non seulement la Mauritanie, mais toute l'Afrique : du point de vue démographique, les différences ethniques se traduisent-elles dans les comportements ? Car le travail de Keumaye Ignegongba tourne autour d'un constat fondamental : les Maures ont une fécondité inférieure à celle des Négro-africains. Comment expliquer cette différence ?

L'auteur était parfaitement placé pour étudier un tel sujet. Son expérience professionnelle, trop brièvement évoquée au dos de cet ouvrage, lui a permis, par un long séjour en Mauritanie, de se familiariser avec la réalité du pays, d'avoir accès aux données, de les travailler en profondeur, au point de devenir un des meilleurs spécialistes de la démographie mauritanienne. Ce livre en témoigne par ses nombreuses qualités, tant dans la forme que dans le fond.

L'essentiel est dit, sans développements fastidieux, ni jargon. Par exemple, l'analyse du contexte géo-démographique et socio-ethnique est conduite avec clarté : on lira avec profit la discussion des chiffres de l'évolution de la population de 1944 à 1982, ou encore ceux relatifs à la natalité ou la mortalité. Quand les données sont inexistantes, comme c'est le cas des migrations, l'analyse démographique fait place à une évocation précise des faits socio-économiques. Enfin, tout au long de l'ouvrage, le regard reste serein, et ceci mérite d'être souligné à propos d'un sujet aussi délicat.

Le fond est à la hauteur de la forme : maîtrise des sources, pluridisciplinarité, logique de la pensée. La présentation et la discussion des principales sources me semblent particulièrement convaincantes. J'ai

comme point de comparaison le séminaire qui avait été organisé à Londres par l'équipe du Programme de l'enquête mondiale sur la fécondité : les pages qui suivent sont tout aussi précises et intéressantes que la dizaine de monographies qui avaient été publiées à la fin des années soixante-dix par les responsables d'Enquêtes nationales de fécondité. Plus généralement, les sources autres que l'enquête nationale mauritanienne sur la fécondité sont fort bien présentées.

Par ailleurs, l'articulation entre sociologie et anthropologie est une des ambitions du livre, qui s'inscrit en cela dans l'approche population et développement. Ce pari est-il tenu? Outre de nombreuses notations chemin faisant, deux parties donnent lieu à un développement pluridisciplinaire. Dans le chapitre I, la présentation des profils ethniques marie avec bonheur les données tirées du recensement de 1977, de l'enquête démographique de 1964, et les sources sociologiques ou anthropologiques (Abdel Wedoud Ould Cheikh, Abela de la Rivière, Abdoulaye Bara Diop). Dans l'étude de la nuptialité, l'éclairage socio-anthropologique confirme le constat démographique, notamment les différences de stabilité des unions selon l'ethnie. L'auteur pouvait difficilement aller plus loin, dans la mesure où la Mauritanie reste un pays peu étudié sous cet angle par les anthropologues et les sociologues.

Enfin, le plan d'ensemble de l'ouvrage progresse logiquement, sans détours inutiles, et ceci est également vrai de chaque partie considérée isolément. Ainsi, l'introduction part de la définition de l'ethnie et évoque les deux principaux groupes ethniques. Elle s'appuie sur le cadre conceptuel élaboré par Judith Blake et Kingsley Davis et réorganisé par John Boongarts, pour poser les deux hypothèses qui expliquent les différences de fécondité : les "variables du milieu" (religion, valeur attachée au sexe de l'enfant, résidence, instruction) n'influent pas sur les différences de fécondité; au contraire, les "variables intermédiaires" (allaitement, aménorrhée post-partum, stérilité, contraception) pourraient expliquer les différences observées. Ce cadre théorique conduit à évoquer alors le concept central, celui de fécondité naturelle, ce qui implique de préciser les indicateurs de fécondité utilisés, à savoir le nombre de naissances vivantes et les intervalles entre les naissances successives. Le problème des sources est ensuite fort logiquement posé.

Qu'est-ce qui explique donc les différences ethniques de fécondité? A quelques nuances près, l'auteur confirme ses hypothèses : aucune des variables du milieu n'est décisive. Il faut donc se tourner vers les variables

intermédiaires de la fécondité : la plus importante est la nuptialité, à laquelle tout le chapitre 4 est consacré. C'est en fait le coeur de l'ouvrage. L'étude de l'âge au mariage selon certaines caractéristiques, notamment le milieu de résidence et le niveau d'instruction, puis l'analyse de l'influence de l'âge au mariage sur l'intervalle protogénésique, la fécondité initiale et la descendance finale sont conduites avec rigueur. La stabilité des unions confirme la différence entre les femmes mauresques et les femmes négro-africaines, et là encore la prise en compte des variables du milieu et des sources sociologiques confirme et éclaire l'importance capitale de la nuptialité dans les différences de fécondité. Enfin, l'étude de l'incidence de la polygamie utilise une typologie qui permet de contrôler l'effet des changements d'union sur la fécondité. Cette typologie s'inspire de celle mise au point au Sénégal par Salif Ndiaye. Elle démontre clairement que la polygamie ne change rien aux différences ethniques.

Par contraste, les autres variables intermédiaires sont très peu discriminantes. D'ailleurs, lorsqu'une différence se manifeste, elle devrait jouer dans le sens d'une plus forte fécondité des femmes mauresques. Mais comme leur fécondité est inférieure à celle des femmes négro-africaines, c'est donc bien la nuptialité qui est la variable décisive, puisqu'elle compense l'ensemble des autres variables intermédiaires.

Tels sont, à mon sens, les points forts de ce livre. Terminons par des observations de portée plus générale.

Du point de vue scientifique, l'auteur démontre qu'il est possible d'articuler analyse démographique, réflexion sociologique et perspective anthropologique. Mais il met aussi en évidence les limites de la démarche pluridisciplinaire. Les démographes sont généralement réduits à puiser dans les sources qualitatives des éléments d'interprétation de leurs données. Mais si les qualitatifs ne consentent pas à prendre appui sur les chiffres, très vite le dialogue tournera court. Cet ouvrage pose un autre problème, tout aussi fondamental : à partir de données individuelles telles que celles collectées dans le programme de l'Enquête Mondiale sur la Fécondité, peut-on élaborer une socio-démographie de la fécondité qui dépasse l'analyse des comportements individuels? Keumaye Ignegongba, dont le postulat fondamental est que la dichotomie ethnique de la société mauritanienne se traduit dans les comportements démographiques, a su, me semble-t-il, passer du niveau individuel au niveau collectif.

Sur le plan institutionnel, cet ouvrage est important à plusieurs titres. Il valorise des données nationales et le mérite en revient à un chercheur de la

région, ce qu'il convient de saluer. Il est issu de la première thèse soutenue par un chercheur africain du CERPAA, ce dont je me réjouis. La réalisation et la diffusion de ce livre sont enfin le fruit d'une collaboration entre deux centres de recherches, l'un français et spécialisé dans la démographie des pays en développement, l'autre africain et à vocation sahélienne. Il faut aussi rappeler la contribution de l'Institut National d'Etudes Démographiques : en accueillant l'auteur à Paris au cours de deux voyages d'études, l'INED lui a offert d'excellentes conditions de travail pour l'analyse de ses données et la rédaction de sa thèse. L'INED a également facilité la réalisation technique de l'ouvrage.

Il me reste à souhaiter que ce livre exemplaire encourage d'autres démographes africains à se donner le temps et les moyens de valoriser leur expérience professionnelle. Ce n'est pas seulement leur intérêt propre. De nombreux pays disposent désormais de données très riches, qui trop souvent restent en friche. En publiant des travaux de recherche de qualité, ces démographes font progresser la connaissance des populations de ce continent. Ils enrichissent ainsi la communauté scientifique internationale.

*Yves CHARBIT
Directeur du CERPAA*

INTRODUCTION

La Mauritanie est un pays dont la population est constituée sur une base pluri-ethnique : Maures, Toucouleurs et Peulhs¹, Soninkés, Wolofs et Bambaras. Aussi, pour lever toute équivoque, il nous faut d'emblée préciser la notion d'ethnie. Breton R. (1981) en donne deux définitions ci-après, l'une restreinte, l'autre large :

« Au sens strict ethnique peut désigner un groupe d'individus partageant la même langue maternelle ... Ethnie, stricto sensu, est alors l'équivalent du groupe linguistique, c'est-à-dire de ce que les linguistes désignent comme le groupe de langue maternelle, ou g.l.m. »

« Au sens large, l'ethnie est définie comme un groupe d'individus liés par un complexe de caractères communs — anthropologiques, linguistiques, politico-historiques, etc. — dont l'association constitue un système propre, une structure essentiellement culturelle : une culture. L'ethnie est alors la collectivité, ou mieux la communauté, soudée par une culture particulière. Suivant cette acception du mot ethnique, la langue n'est qu'un élément caractéristique parmi tant d'autres ; tous les traits du système ne peuvent être développés au même degré chez tous les individus du groupe ; la perte ou l'absence de l'un d'eux, comme par exemple la langue ethnique elle-même, n'entraîne pas, ipso facto, la non-appartenance au groupe. Il peut ainsi se trouver des ethnies dont une partie importante, quelquefois la majorité des membres, ne parle plus la langue propre ...

¹ Les Toucouleurs et Peulhs constituent ceux que l'on appelle « Hal Pulaar » ou « Hal Pulareen » c'est-à-dire les gens qui parlent la langue Pulaar. Nous retiendrons la terminologie Toucouleurs et Peulhs par conformisme à ce qui est répandu dans la littérature.

Cette définition lato sensu, plus nuancée, ne permet pas de délimiter l'ethnie avec autant de rigueur et de précision que la définition stricto sensu. Mais elle permet de mieux cerner les groupes existants qui, malgré des limites parfois fluctuantes, imprécises ou contestables, sont des entités plus réelles que de simples séries statistiques d'individus définies par un seul critère. C'est l'examen de chaque groupe ethnique qui seul permet d'établir quels sont les critères d'identification les plus valables dans chaque cas : origine anthropologique, communauté de territoire, usage linguistique, coutumes et mode d'existence, appartenance religieuse ou politique ... tant objectivement, aux yeux de l'observateur, que subjectivement, dans la conscience des intéressés. »

La définition restreinte ne prend en considération qu'un seul caractère : la langue. Or, des familles sont parfois isolées dans un milieu linguistique différent du leur soient amenées à adopter une langue qui ne soit pas celle de leur ethnie. On ne pourrait dans ces conditions leur attribuer l'ethnie de la langue dont elles font usage quotidiennement ou régulièrement. D'ailleurs, les personnes se trouvant dans une telle situation ne se reconnaissent jamais autrement que membres de leur ethnie d'origine.

La définition large, même si elle est contestable sur certains points, comme le souligne l'auteur, nous paraît plus appropriée. L'ethnie en Mauritanie, que nous assimilons par moments à une communauté, sera justement caractérisée, comme on le verra au premier chapitre, par une communauté de langue, d'institutions politiques, économiques et sociales, par sa culture et par son style de vie. Les individus appartenant au groupe possèdent le sentiment fort d'en être des éléments et s'identifient comme tels à lui. En fait, on appartient à une ethnie par sa naissance. Dans les communautés mauritaniennes patrilineaires², tout individu appartient à l'ethnie de son père.

Les Maures sont implantés depuis des siècles dans le nord du pays. Ils ont été peu à peu repoussés vers le sud par les arabes et actuellement ils sont implantés un peu partout. A ces Maures blancs venus du nord et appelés beidanes, s'ajoutent les Maures noirs, témoignage actuel du type de

² La transmission de la parenté se fait de l'ascendant au descendant par le père.

Introduction

contact que les beidanes avaient eu avec les populations noires au sud du Sahara. Ces Maures noirs que l'on dénomme hartani (pluriel haratin), qu'ils soient aujourd'hui libres ou non, sont les descendants d'anciens esclaves faits par les beidanes à l'occasion des razzia qu'ils ne cessaient de perpétrer dans les populations noires voisines. La tradition esclavagiste des Maures a marqué tant leur mode de production économique et de reproduction sociale que leur démographie. Les autres ethnies mauritaniennes que nous regroupons sous l'appellation de Négro-africains sont implantées dans la zone méridionale où dans le passé elles avaient constitué de célèbres entités politiques tels, par ordre chronologique, les empires et royaumes du Ghana, du Tekrur, du Mali, du Fouta Toro, du Walo, de Gadiaga, etc. Dans leurs sociétés, on rencontre également comme chez les Maures, une couche servile constituée d'une part, de prisonniers faits à l'occasion des conflits armés qui les ont opposées entre elles et réduits en esclavage, et d'autre part des esclaves achetés dans le cadre du commerce négrier que l'Afrique de l'Ouest a connu.

Les Noirs, à travers les Hartani, constituent donc une partie intégrante de la société maure avec un certain degré de métissage³. Mais les échanges matrimoniaux entre les Maures et les Négro-africains sont rarissimes. Cela crée, sur le plan anthropo-démographique, une situation où deux groupes d'ethnies sont isolés l'un de l'autre malgré une interdépendance née de leur appartenance commune à un État : la Mauritanie, et à une religion : l'islam. Cette dualité se retrouve plus ou moins au niveau de la production et du mode de vie. Les Maures, éleveurs de dromadaires, sont nomades tandis que les Négro-africains sont sédentaires et vivent surtout de l'agriculture. Le régime matrimonial des Maures est caractérisé par la monogamie et l'instabilité du mariage, celui des Négro-africains intègre la polygamie. Cependant, la coutume maure tolère une bigamie de fait à condition que la seconde union n'ait pas un caractère officiel. Le deuxième mariage est appelé "Siri Ya". Toutefois, les remariages des femmes divorcées sont fréquents.

Les ethnies mauritaniennes présentent tout de même certaines similitudes dans leur organisation sociale (voir Chapitre 1). Leurs sociétés sont hiérarchisées et plus ou moins cloisonnées. Leur structure a-t-elle des incidences démographiques ? Les différences de comportement social se traduisent-elles par des différences démographiques en particulier dans le

³ Les métis ont presque toujours pour parents un père beidane et une mère hartani.

domaine de la fécondité ? Autrement dit peut-on expliquer une différence de fécondité par la variable ethnique ? Supposons que les facteurs ethniques expliquent les différences de fécondité. Il en résulte deux sous-hypothèses :

- 1) les déterminants du milieu qui influent intrinsèquement de la même manière sur toutes les ethnies contribuent à annuler les différences de fécondité ;
- 2) les déterminants intermédiaires relayent et traduisent les différences ethniques.

Les déterminants de la fécondité que nous appelons déterminants du milieu sont les variables socio-économiques corrélées avec la fécondité sans qu'il y ait nécessairement une relation de cause à effet. Ces déterminants n'ont pas une action directe sur la fécondité. Les déterminants directs ou proches sont les variables psycho-sociologiques et biologiques à travers lesquelles agissent les déterminants indirects. Toutes choses égales d'ailleurs, toute modification d'un déterminant direct entraîne automatiquement un changement du niveau de la fécondité.

En Mauritanie la connaissance des caractéristiques démographiques de la population n'est pas suffisamment approfondie et fiable. Quelques opérations de collecte de données démographiques ont été effectuées dans le pays depuis l'indépendance en 1960. Ce sont, soit des enquêtes, soit des recensements généraux de la population qui sont décrits dans le deuxième chapitre. C'est l'Enquête nationale mauritanienne sur la fécondité (ENMF) qui constitue incontestablement, à l'heure actuelle, la plus importante source en matière de fécondité.

Aussi, avant de se lancer dans l'examen de ce qui pourrait expliquer les différences ethniques de fécondité, si elles existent, il convient de souligner que du fait de l'absence d'une pratique contraceptive efficace, la fécondité mauritanienne dans son ensemble suit un processus naturel.

Le concept de fécondité naturelle remonte au 18^e siècle. Messance, en 1766, en donnait une explication :

« Le mariage dépend de la volonté des hommes et de leur goût ... La fécondité des mariages dépend de causes absolument indépendantes de la volonté même de ceux qui peuvent seuls y contribuer et est, pour cette raison, au dessus de toutes les lois humaines. »

Il y a eu beaucoup de controverses autour du concept de fécondité naturelle. Pour Jean-Claude Chesnais, la fécondité naturelle serait le « niveau théorique de reproduction qu'auraient les couples en l'absence d'obstacles naturels à la venue des enfants ». Selon lui, il existerait des « niveaux limites » de fécondité sur lesquels les règles sociales n'ont aucun effet. Mais Louis Henry parle, dans un premier temps, de fécondité naturelle lorsqu'il y a « inexistence, dans une population donnée, d'une limitation volontaire des naissances chez les couples individuels ».

Henri Leridon, quant à lui, soutient qu'au lieu de parler de fécondité naturelle, on devrait dire « régime naturel de fécondité » lié à un contexte socio-culturel donné. Dans ce régime naturel de fécondité, « il n'existe pas, au niveau de l'individu et du couple, d'intention malthusienne délibérée ». Alfred Sauvy considère la fécondité naturelle comme synonyme de « fécondité physiologique » que Louis Henry et Paul Vincent définissent en 1945 comme « la fécondité qu'aurait une population si, la nuptialité y atteignant le maximum compatible avec les goûts et les mœurs des individus, les couples n'apportaient aucune restriction à leur procréation ».

Mais plus tard, en 1951, Louis Henry définissait à nouveau la fécondité naturelle par « la probabilité de concevoir par unité de temps (un cycle menstruel par exemple) des périodes où la femme n'est pas stérile ». Cette définition est plutôt celle de la fécondabilité qu'avait déjà donnée Corrado Gini. Finalement, en 1961, « pour simplifier », Louis Henry laisse entendre par fécondité naturelle une « fécondité en l'absence de limitation des naissances ». Très récemment, Henri Leridon (1988) donnait une définition du régime de fécondité naturelle prenant en compte à la fois des facteurs physiologiques individuels et les facteurs sociaux. Cette définition s'énonce comme suit :

« Un régime de fécondité naturelle caractérise une situation dans laquelle le niveau de fécondité est, pour l'essentiel, la résultante d'une combinaison entre les facteurs physiologiques de la reproduction et des comportements simplement conformes aux normes du groupe social. »

L'auteur parle de « fécondité pseudo-naturelle » lorsque dans un contexte de fécondité naturelle, la régulation individuelle des naissances existe. Malgré la controverse, que l'on parle de fécondité naturelle ou de régime naturel de fécondité, on s'accorde à reconnaître aujourd'hui qu'une telle fécondité a été observée dans les populations du passé et elle prévaut encore dans certaines populations des pays en voie de développement. En

fait, on fait référence à la non-utilisation de la contraception et dans ce cas l'enjeu est de savoir par quelle variable se fait le contrôle de la fécondité.

Il n'est pas inintéressant de préciser dès maintenant que la fécondité est mesurée par plusieurs indicateurs : le taux de natalité, les taux de fécondité, la parité et les intervalles intergénésiques. Le taux de natalité est un indicateur sommaire et les taux de fécondité, généralement calculés pour une période précise, mesurent ce que l'on convient d'appeler la fécondité du moment. La somme des naissances réduites qui en résulte suppose que les femmes subissent, aux différents âges de leur vie féconde, une fécondité identique à celle des femmes observée à un moment précis aux mêmes âges. Elle traduit alors la descendance que les femmes auraient lorsqu'elles atteignent la ménopause. Cette façon de mesurer la fécondité exige que le comportement en matière de reproduction n'ait pas varié sur une longue période antérieure. Cette condition est difficilement réalisable. La parité est le nombre d'enfants que les femmes ont eus à chaque âge. Elle devrait constituer l'indicateur de fécondité par excellence, si pour des raisons d'oublis, elle n'était entachée d'erreurs parfois graves. Enfin, les intervalles intergénésiques, dont un cas particulier est l'intervalle protogénésique qui s'étend du premier mariage au premier accouchement d'un enfant né-vivant, donnent une indication sur la fréquence des naissances vivantes au cours de la période de procréation. La somme des naissances réduites est calculée à partir des naissances survenues au cours de la période annuelle ayant précédé l'opération de collecte démographique, tandis que la parité est obtenue soit en posant aux femmes la question « combien d'enfants nés-vivants avez-vous eus ? » soit par le calcul à partir de l'historique de toutes les naissances de la femme. Cet historique, appelé histoire génésique, est le seul moyen de disposer des intervalles intergénésiques. Les taux de natalité et de fécondité mesurent la fécondité dans une population et ne sont pas très utiles lorsque l'on veut étudier les déterminants de la fécondité. Aussi, les indicateurs qui seront utilisés sont la parité et les intervalles intergénésiques dont la pertinence varie selon les cas.

Cette étude commence, dans le chapitre premier, par la présentation géographique, démographique et sociologique de la Mauritanie. La revue des structures socio-ethniques a pour but de permettre la compréhension, au travers de leurs fonctions, des liens invisibles qu'elles entretiennent avec la fécondité, liens que l'on essaiera de montrer. A ce stade, les ambitions ont été limitées par la rareté des sources démographiques et

Introduction

anthropologiques. La fécondité a été abordée en détail dans sa structure et son niveau au deuxième chapitre. Quelques différences ont été observées et nous guideront dans les analyses des déterminants. Les déterminants de la fécondité que nous qualifions de déterminants du milieu, qui sont plus connus comme déterminants indirects, sont étudiés au chapitre 3. Le chapitre 4 traite d'un déterminant entièrement régi par les normes culturelles ethniques : la nuptialité. Le mariage, par sa forme et sa pratique, constitue en Mauritanie le facteur qui introduit le plus de différence de fécondité entre les ethnies. Puis, le chapitre 5 aborde les autres déterminants intermédiaires à savoir : la stérilité, l'allaitement, l'aménorrhée, la contraception et la mortalité intra-utérine. Les travaux sur les déterminants intermédiaires de ces deux chapitres font aujourd'hui légion. Davis et Blake font figure de pionniers dans ce domaine. En effet, dès 1956, ces auteurs ont identifié un ensemble de 11 facteurs biologiques et comportementaux qu'ils ont appelés « variables intermédiaires de la fécondité ». Ces variables sont regroupées en trois catégories. La première catégorie est celle des facteurs qui affectent l'exposition aux rapports sexuels. La seconde catégorie concerne les facteurs affectant l'exposition à la conception. La troisième catégorie est constituée par les facteurs qui affectent la gestation et la réussite de l'accouchement. L'ensemble des variables défini par Blake et Davis ne comprend pas un déterminant dont le rôle très important est unanimement admis aujourd'hui : l'aménorrhée post-partum. L'ignorance de ce déterminant par les auteurs les a conduits à négliger le rôle prépondérant que joue l'allaitement sur l'aménorrhée.

Bongaarts (1978) a développé un modèle permettant de mesurer la réduction relative de la fécondité due à certains déterminants directs. Pour cela, il a regroupé l'ensemble des 11 variables définies par Davis et Blake en 3 catégories englobant 8 facteurs comme suit :

- I. Facteurs d'exposition
 1. Proportion de femmes mariées
- II. Facteurs de contrôle délibéré de la fécondité légitime
 2. Contraception
 3. Interruption volontaire de grossesse
- III. Facteurs de fécondité légitime naturelle
 4. Infécondabilité liée à l'allaitement
 5. Fréquence des rapports
 6. Stérilité
 7. Mortalité intra-utérine spontanée

8. Durée de la période féconde.

Les données requises pour le modèle sont donc relativement simples et celui-ci permet d'identifier les principaux déterminants directs qui sont à l'origine des différences de fécondité entre diverses populations ou, à l'intérieur d'une même population, entre sous-populations.

Ferry B. et Leridon H. (1985) distinguent trois principaux groupes de facteurs :

- ceux qui régissent les circonstances d'entrée dans la vie reproductive ;
- ceux qui déterminent les intervalles entre les naissances ;
- ceux qui affectent les circonstances de la fin de la vie reproductive.

L'entrée dans la vie reproductive est conditionnée d'une part par la puberté, preuve d'une maturation physiologique et donc d'une aptitude à concevoir et d'autre part par les premiers rapports sexuels. Ces rapports s'établissent en général dans un cadre social accepté : le mariage. Cependant, le mariage ne coïncide pas toujours avec les premiers rapports sexuels, ceux-ci peuvent intervenir avant ou après. De même, dans certaines sociétés, le mariage est célébré avant que la jeune femme n'ait atteint la puberté. L'intervalle entre les naissances se décompose en trois périodes : (1) la période de stérilité post-partum qui peut se prolonger au delà de l'aménorrhée post-partum en raison des cycles anovulaires qui suivent souvent la reprise des règles ; (2) la période d'exposition au risque de grossesse ; (3) la période de gestation qui dure en moyenne 9 mois. La période d'exposition au risque de grossesse se calcule en retranchant de l'intervalle entre les naissances les deux autres périodes. La fin de la période reproductive est déterminée par plusieurs situations : veuvage ou séparation définitive, abstinence finale, stérilité secondaire ou ménopause, stérilisation ou pratique contraceptive efficace.

Le chapitre 6 est une synthèse qui met en parallèle le cycle de la vie féconde des femmes mauresques et celui des Négro-africaines. Trois étapes sont distinguées dans ce cycle :

- 1) le début de la vie féconde ;
- 2) la constitution de la descendance ;
- 3) la fin de la vie féconde.

Cette synthèse devrait permettre d'identifier les champs d'action possibles si l'on veut influencer sur le processus de fécondité en Mauritanie. Mais la société mauritanienne dans son ensemble est en pleine évolution et des

Introduction

changements se produisent dans les comportements. Les déterminants de la fécondité, qu'ils soient intermédiaires ou du milieu, participent à ce dynamisme. L'importance relative de chaque déterminant variera donc avec le temps au rythme des changements introduits dans les communautés.

CHAPITRE I

CONTEXTES GÉO-DÉMOGRAPHIQUE
ET SOCIO-ETHNIQUE

Étudier les déterminants de la fécondité dans un pays en développement, l'aspect qualitatif requiert une connaissance préalable des contextes dans lesquels une population évolue. La population mauritanienne est statistiquement connue, quoique de manière peu précise, à travers diverses opérations de recensement démographiques. C'est une population bi-raciale composée de Nègro-africains et de Maures, ceux-ci étant les plus nombreux et implantés dans toutes les régions du pays. Ces communautés raciales ont des structures sociales sensiblement identiques comprenant des castes⁴. Ces structures sont solidement ancrées et la religion commune à tous les Mauritaniens, l'islam, en a fait une contribution pour pratiquement empêcher toute évolution rapide. Quant aux structures économiques traditionnelles, elles reposent largement sur les structures sociales qui utilisent dans leurs modes de production une main-d'œuvre servile. Les Maures ont une civilisation pastorale basée surtout sur l'élevage des dromadaires et pratiquent une agriculture d'appui dans les oasis (palmiers et légumes maraîchers). Les Nègro-africains, par contre, sont

⁴ Une caste est une subdivision dans un groupe ethnique qui a une unité de transmission héréditaire et dont le statut pour des raisons de castes est différent de celui d'autres subdivisions.

changements se produisant dans les comportements des femmes et les habitudes de leur genre, ainsi que de leurs attitudes. Les données quantitatives de ces études de terrain sont analysées dans ce chapitre en relation avec les données quantitatives de l'Institut d'une autre population, entre sous-populations.

Hewy B. et Laidan R. (1963) distinguent trois principaux groupes de facteurs :

- ceux qui régissent les circonstances d'entrée dans la vie reproductive ;
- ceux qui déterminent les intervalles entre les naissances ;
- ceux qui affectent les circonstances de la fin de la vie reproductive.

L'entrée dans la vie reproductive est caractérisée d'une part par le moment où se produit une ovulation physiologique et donc d'une attitude à l'égard de la sexualité qui peut être considérée comme sexuelle. Ces rapports sexuels se produisent dans un cadre social accepté : le mariage. Cependant, le mariage se conclut par divorce avec les premiers rapports sexuels avant le mariage intervenant avant ou après. De même, dans certaines cultures le mariage est célébré avant que la jeune femme ait atteint la puberté et intervienne entre les naissances se décompose en trois périodes : (1) la période de mariage non parfait qui peut se prolonger au-delà de l'infertilité post-partum en raison des cycles anovulatoires qui survient souvent la première des années ; (2) la période d'exposition au risque de grossesse ; (3) la période de gestation qui dure en moyenne 9 mois. La période d'exposition au risque se détermine et calcule en retranchant de l'âge de la femme au moment de la conception les deux années précédentes. La fin de la période reproductive est définie par l'absence de grossesse, le mariage ou le divorce, la stérilité ou le décès de la femme.

Le chapitre évalue l'impact de ces trois phases du cycle de la vie sexuelle des femmes marquées au sud des Néo-africaines. Trois étapes sont distinguées dans ce cycle :

- 1) le début de la vie sexuelle ;
- 2) la conclusion de la sexualité ;
- 3) la fin de la vie sexuelle.

Cette analyse devrait permettre d'identifier les champs d'action possibles et l'environnement sur le processus de fécondité en Mauritanie. Mais l'état de la population dans son ensemble est en pleine évolution et des

CHAPITRE 1

CONTEXTES GÉO-DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ETHNIQUE

Étudier les déterminants de la fécondité d'une population en privilégiant l'aspect qualitatif requiert une connaissance préalable des contextes dans lesquels cette population évolue. La population mauritanienne est statistiquement connue, quoique de manière peu précise, à travers diverses opérations de collecte démographique. C'est une population bi-raciale composée de Négro-africains et de Maures, ceux-ci étant les plus nombreux et implantés dans toutes les régions du pays. Ces communautés raciales ont des structures sociales sensiblement identiques comprenant des castes⁴. Ces structures sont solidement ancrées et la religion commune à tous les Mauritaniens, l'islam, est mise à contribution pour pratiquement empêcher toute évolution rapide. Quant aux structures économiques traditionnelles, elles reposent largement sur les structures sociales qui utilisent dans leurs modes de production une main-d'œuvre servile. Les Maures ont une civilisation pastorale basée surtout sur l'élevage des dromadaires et pratiquent une agriculture d'appoint dans les oasis (palmeraies et cultures maraîchères). Les Négro-africains, par contre, sont

⁴ Une caste est une subdivision dans un groupe ethnique qui a une activité professionnelle spécifique et dont le statut peut être valorisé ou non par rapport à d'autres subdivisions.